

Rapport de la Commission gestion-finances chargée d'examiner la gestion et les comptes 2021 de la commune de Denges

La Commission gestion-finances s'est réunie le 18 et le 24 mai ainsi que le 1^{er} juin 2022 pour étudier la gestion et les comptes 2021.

1 Personnes présentes

	18.05.22	24.05.22	01.06.22
M Yan Borboën	X	X	X
M. Quentin Bérard	-	X	-
M. Alan Carleton	X	X	-
M. Raphaël Conus	X	X	X
Mme Catherine Jaquier	-	X	X
Mme Susan Killias	X	X	X
Mme Pascale Menu	X	X	X

2 Comptes-rendus des séances

2.1 Séance du 18 mai 2022

La Commission gestion-finances a :

- étudié les mini-PV des séances de la Municipalité du 11 janvier 2021 au 13 décembre 2021
- étudié les comptes communaux 2021
- étudié le rapport de gestion 2021
- étudié les comptes de l'établissement primaire et secondaire de Préverenges

et établi les questions les concernant.

2.2 Séance du 24 mai 2022

La Commission gestion-finances a reçu Monsieur Monnin, Syndic et Municipal des finances qui a répondu aux questions adressées à la Municipalité sur les comptes et le rapport de gestion.

2.3 Séance du 1^{er} juin 2022

Lors de cette séance, la Commission gestion-finances a étudié les pièces comptables et le livre de caisse et étudié le rapport de l'auditeur BDO sur les comptes communaux 2021. De plus, elle a finalisé ce rapport pour le Conseil communal.

3 Remarques en préambule

Les questions sur les mini-PV, le rapport de gestion et les comptes ainsi que les réponses de la Municipalité sont annexés au rapport et ne seront pas lus lors de la séance du Conseil.

4 Rapport de visite

Aucune visite n'a été nécessaire pour la vérification des comptes.

5 Rapport de la Commission gestion-finances

5.1 Comptabilité et livre de caisse 2021

Après avoir :

- étudié les pièces comptables et le livre de caisse
- vérifié par sondage statistique l'enregistrement de 35 écritures comptables
- étudié le rapport de l'auditeur sur les comptes communaux 2021 comprenant les comptes de fonctionnement, le tableau de l'évolution des investissements du patrimoine administratif, les comptes du bilan, les engagements hors bilan et l'entente intercommunale arrêté au 31 décembre 2021

La Commission a constaté ce qui suit :

- La comptabilité est régulièrement tenue avec exactitude
- Tous les documents requis ont été mis à notre disposition

5.2 Comptes communaux 2021

Les comptes de la Commune bouclent avec un résultat opérationnel bénéficiaire de CHF 2'199'920.- (2020 : 1'065'763) alors que le budget laissait prévoir un bénéfice de CHF 1'634'400.-

L'écart budget/résultat est donc important cette année (CHF 565'520.-) et s'explique par une gestion prudente du budget par la Municipalité et par l'incertitude liée à la crise de la COVID-19. En effet, la différence est principalement liée à des revenus fiscaux qui dépassent les prévisions (CHF 489'503).

La Municipalité a profité de ce résultat exceptionnel afin d'effectuer des amortissements extraordinaires (CHF 494'502) en remboursant complètement la rénovation de l'éclairage public effectué en 2017 et a attribué un montant de CHF 628'596 aux réserves pour investissement futurs.

Les attributions aux réserves et amortissements portent le résultat net de l'exercice à un bénéfice de CHF 274'734 (2020 : CHF 417'667.-) Ce montant viendra renforcer le capital de notre commune.

5.3 Charges et revenus de fonctionnement

Avec CHF 7.46mio, les charges ordinaires de fonctionnement ont augmenté de 13% comparé à 2020. Tandis que les revenus s'élèvent à CHF 9.66mio, et sont supérieurs de 26% à 2020.

L'augmentation des charges s'expliquent principalement par la gestion de l'UAPE (CHF 594'952) par la Commune et par les attributions aux différentes réserves. A noter que les charges de l'UAPE sont entièrement payées par l'AJEMA et les parents.

5.4 Autofinancement, dépenses d'investissement et cash-flow

L'autofinancement est clairement positif (CHF 2'199'920) et est cette année en augmentation de CHF 1'134'158 (106%) comparé à 2020 (CHF 1'065'762). A noter que la marge d'autofinancement est la plus importante depuis ces 20 dernières années grâce principalement à des revenus exceptionnels.

Le taux d'autofinancement par rapport aux revenus est de 23%, ce qui est nettement supérieur à l'année précédente (14%).

Le capital et fortune nette en début d'exercice s'élevait à CHF 753'395.- et a augmenté à CHF 1'028'129.-, ce qui correspond au bénéfice de l'exercice, finissant au 31.12.2021 à CHF 274'734.-

5.5 Evolution de la dette

Denges n'a pas d'emprunt en cours au 31.12.2021.

5.6 Rapport de l'organe de révision

Dans son rapport de révision des comptes annuels 2021 du 11 mai 2022, la société BDO a révisé les comptes de la Commune relatifs à l'exercice 2021.

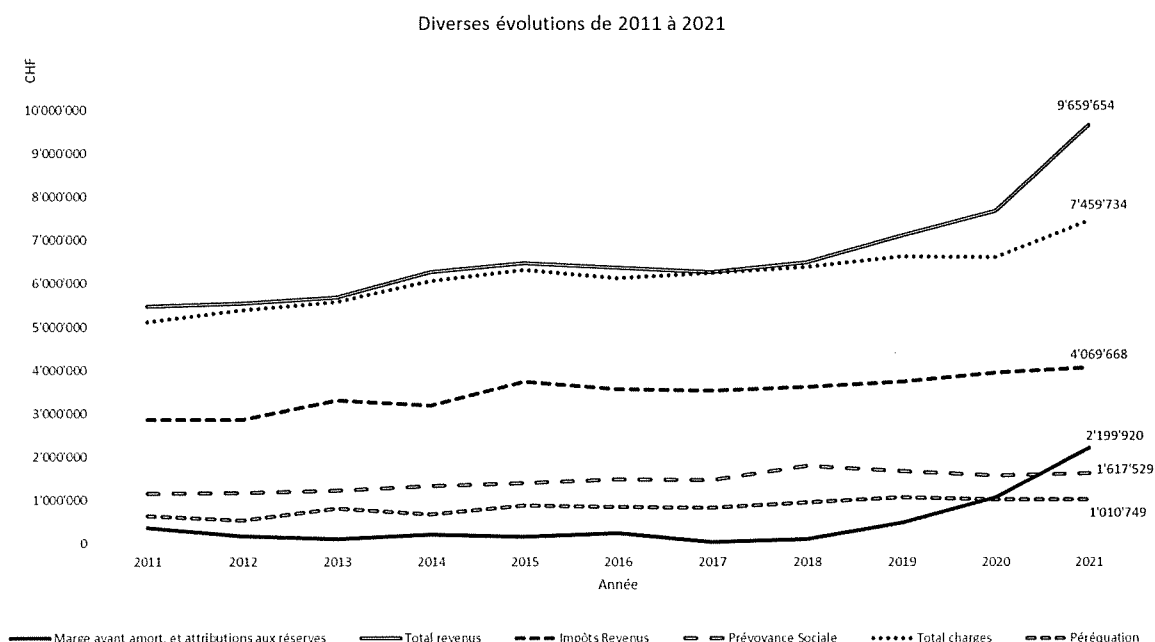
La société BDO déclare que, sur la base d'un examen succinct, ils n'ont pas relevé de faits qui laissent penser que les comptes communaux annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021, ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

5.7 Rétrospectives

La Commission gestion-finances a extrait quelques données des années 2011 à 2021 et les a représentées dans un graphique afin d'illustrer l'évolution des comptes de la commune durant cette période.

Il en ressort que durant cette période :

- Le total des revenus a augmenté de CHF 4.18mio, passant à CHF 9.66mio soit une augmentation des recettes de 76%.
- Le total des charges a augmenté de CHF 2.34mio, passant à CHF 7.46mio soit une augmentation des dépenses de 46%.
- Le total de l'impôt sur revenu et fortune a également augmenté de CHF 1.22mio, passant à CHF 4.07mio soit une augmentation des impôts de 43%.
- La marge avant amortissement (autofinancement) a quant à elle plus que quintuplé (513%) passant de CHF 0.36mio à CHF 2.2moi.



Il est à noter que la marge avant amortissement est directement liée aux charges imposées à la commune par le canton et autres organismes supra communaux, tel qu'entre 2011 et 2021, la prévoyance sociale cantonale qui a augmenté de CHF 455'516, passant à CHF 1.62mio soit une augmentation de 39%.

La péréquation cantonale passe de CHF 9'308 en 2010 à CHF 1'010'749 en 2021. Il est intéressant de constater que Denges participe positivement à la péréquation cantonale depuis 12 années consécutives.

La Commission gestion-finances rappelle que la Municipalité subit ces dépenses et n'a malheureusement pas moyen de les maîtriser. La Commission gestion-finances a évalué les charges imposées à la commune par le canton et autres organismes supra communaux à environ 60% de la totalité des charges de la commune. Notre marge de manœuvre se situe uniquement dans les comptes de fonctionnements « Administration Générale », « Domaines & Bâtiments » et « Travaux ».

5.8 Perspectives et autres éléments

La Commission gestion-finances souligne que grâce aux résultats exceptionnels 2021, la commune a pu augmenter ses réserves pour des équipements communautaires et pour des investissements futurs à hauteur de CHF 1.26mio et que le capital et fortune nette de la commune dépasse cette année le million de CHF (CHF 1'028'129). De plus, nous notons également que la commune n'a toujours pas de dettes et que les disponibilités (Caisse et comptes bancaires) atteignent les CHF 3.63mio en forte augmentation de presque 2 millions de CHF depuis 2020.

Cependant, depuis 2015, c'est uniquement la deuxième année consécutive que le résultat net affiche un excédent de recettes et que ces résultats sont principalement dus à des affaires immobilières.

Cet excellent résultat 2021 permet de voir les investissements futurs de façon sereine, mais le Conseil communal devra continuer à garder les dépenses de la commune sous contrôle.

6 Remerciements

La Commission tient à remercier la Municipalité, et spécialement Monsieur Monnin, Syndic et Municipal des finances de sa pleine collaboration pour les réponses rapides et complètes données aux questions des commissaires.

Nous avons apprécié également la qualité du rapport de gestion. Les informations sont complètes et claires. Nous félicitons la Municipalité pour l'investissement continu qu'elle porte à ce rapport.

7 Conclusions

La Commission gestion-finances unanime propose au Conseil communal de Denges :

- d'accepter le rapport de gestion et les comptes de l'année 2021 tels que présentés par la Municipalité ; et
- de donner décharge à la Municipalité et à la Commission gestion-finances pour leurs mandats.

Denges, le 1^{er} juin 2022

Pour la Commission

Pascale Menu

2022-06-02 16:39
Pascale Menu

Présidente

Annexe :

- Questions et réponses concernant le rapport de gestion et les comptes

Questions – Réponses concernant les comptes 2021

Page 3

Question CGF :

Pourriez-vous nous expliquer quelle est la clef de répartition de la facture de la cohésion sociale ?

La contribution à la facture de la cohésion sociale se présente comme suit:

-Prélèvements de 50 % de nos recettes conjoncturels (droits de mutation, gains immobiliers, impôt sur les successions)

-Prélèvement de 30 % de l'impôt sur les frontaliers

-Solde du prélèvement à raison de 12.19 points (année 2021) impôt. Pour mémoire, le point impôt communal est de CHF 80'521.00.

Tenant compte des recettes fiscales des communes du canton, le prélèvement du point impôt peut varier à la hausse comme à la baisse (budget 2021 15,33).

Page 5

Question CGF :

Dans les réserves, que signifie la catégorie « Fonds abri collectif » ?

Les nouvelles constructions ne sont pas dans l'obligation de construire un abri PC, mais doivent payer une contribution de remplacement facturée par le canton depuis quelques années. Auparavant, cette facturation était facturée par les communes et comptabilisée dans ce fonds de réserve.

De même, pourriez-vous nous rappeler ce que sont les équipements communautaires ?

-Selon notre règlement de 2013, nous percevons une taxe relative au financement de l'équipement communautaire (école, transports, place de jeux, etc) communal ou intercommunal lors de l'adoption de mesures d'aménagements du territoire augmentant sensiblement la valeur du bien-fonds sis sur la commune. Les cas de taxation sont les suivants :

° affectation d'une zone inconstructible en zone à bâtir pour autant que cette mesure accroisse au moins de 30% la surface de plancher (Spd).

° la modification des prescriptions de zone engendrant une augmentation des possibilités de bâtir, pour autant que cette mesure accroisse d'au moins 30% la surface de plancher (Spd).

° la légalisation d'une zone à traiter par plan partiel d'affectation (PPA) ou un plan de quartier (PQ).

Page 10

Question CGF :

Postes 351.312.03 et 353.312.03

Est-ce que dans le futur, le chauffage de ces bâtiments bénéficiera du prochain CAD

-Au fur et à mesure du développement du CAD, les bâtiments communaux, soit la maison de Commune et l'Eglise seront intégrés au réseau.

Page 13

Question CGF :

Poste 430.318.00

Les résultats de cette étude peuvent-ils être consultés ? Quelles sont ses conclusions ?

-Nous avons entamé une étude pour la rénovation de la RC 79 en traversée de localité (Av. de la Gare) y compris assainissement du bruit routier, ainsi que l'assainissement du bruit routier de la Route du Lac en accord avec également sa requalification (voir préavis de décembre 2021).

A ce stade, nous avons soumis en examen préalable l'étude la de RC 79 au canton, dont nous attendons leur détermination.

Un préavis sera soumis au Conseil Communal ces prochains mois pour l'exécution des travaux.

Page 15

Question CGF :

Postes 450.310, -314, -318.00, -318.02

A quoi sont dues les différences entre les sommes budgétées et dépenses réelles ?

Y-a-t-il des facteurs qui rendent difficile leur estimation ?

- 450 310.00 - Commande de sacs taxés destinés à la vente ou distribution gratuite lors de naissance ou à des personnes incontinentes.**
- 450 314.00 -élimination de 86 tonnes en 2020, alors qu'en 2021 62,79 tonnes.**
- 450 318.00 -utilisation du personne communal (301.00) en lieu et place du mandataire.**
- 450 318.02 -difficulté dans l'évaluation du budget**

Denges, le 24 mai 2022 - Francis Monnin Syndic